

CONSEIL MUNICIPAL du lundi 29 mai 2017

Compte-rendu sommaire Publié le 01.06.2017

19/2017 - INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Le Conseil Municipal

- Décide d'allouer des indemnités de fonctions dans les conditions ci-après :
 - 1. au Maire, une indemnité mensuelle fixée à 53 % du traitement brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
 - 2. aux Adjoints, une indemnité mensuelle fixée à 21,19 % du traitement brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
 - 3. à deux Conseillers Municipaux délégués, une indemnité mensuelle fixée à 4,22 % du traitement brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
 - 4. le montant des indemnités évoluera en fonction de la valeur de l'indice de référence ;
 - 5. ces indemnités pourront être versées à titre rétroactif à compter de l'entrée en fonction des bénéficiaires.

Les crédits étant prévus dans le cadre des budgets primitifs, chapitre 65 - article 6531.

Abroge la délibération n° 14/2014 du 14 avril 2014 portant indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux délégués.

Adopté à l'unanimité

20/2017 - TARIFS COMMUNAUX 2017/2018 - ECOLE MUNICIPALE DE DANSE

Le Conseil Municipal adopte les propositions de tarifs ci-dessus pour l'année 2017/2018.

Adopté à l'unanimité

21/2017 – TARIFS COMMUNAUX 2017/2018 – ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Le Conseil Municipal adopte les propositions de tarifs ci-dessous pour l'année 2017/2018.

22/2017 – PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LES FAMILLES AYANT INSCRITS DEUX ÉLÈVES OU PLUS DANS UNE OU PLUSIEURS ECOLES MUNICIPALES 2017/2018

Le Conseil Municipal,

ACCORDE

Une participation financière à hauteur de 20.- euros par enfant aux familles ayant inscrit leurs enfants dans l'une ou plusieurs écoles municipales de danse et de musique pour la saison 2017/2018.

DECIDE

- La participation financière sera accordée sous réserve :
 - De l'établissement d'une demande par la famille et d'avoir produit les justificatifs
 - De s'être acquitté des trois factures trimestrielles
- Aucune participation financière ne sera accordée, si en cours d'année un des enfants quitte une des écoles sans en avoir intégré une autre.

Adopté à l'unanimité

<u>23/2017 – PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS SPORTIVES OU CULTURELLES</u> <u>2017/2018</u>

Le Conseil Municipal,

ACCORDE

pour l'année 2017/2018 une participation financière à l'adhésion sportive ou culturelle d'un montant de 40.- euros par enfant de moins de 18 ans, bénéficiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire et étant domicilié à Souffelweyersheim.

Cette participation financière sera accordée pour toute cotisation versée d'un minimum de 50.- euros auprès d'une association sportive ou culturelle subventionnée par la commune de Souffelweyersheim.

Adopté à l'unanimité

24/2017 - SUBVENTION 2017 : ASSOCIATION ANGEL'S VOICE

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 1 509.- € pour l'année 2017 à l'association Angel's Voice.

<u>25/2017 – EQUIPEMENT INFORMATIQUE DES ECOLES : DEMANDE DE PARTICIPATION DE L'ETAT</u>

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire ou son représentant de déposer auprès des instances concernées les demandes de subventions ouvertes pour ce type d'opération.

Adopté à l'unanimité

26/2017 – PPMS SECURITE DES ECOLES – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER A L'ETAT

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire ou son représentant de déposer auprès des instances concernées les demandes de subventions ouvertes pour ce type d'opération.

Adopté à l'unanimité

27/2017 - DEMANDE DE SUBVENTION : TROPHEE ROSES DES SABLES 2017

Le Conseil Municipal,

DECIDE

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 200.- euros à l'association « Les Roses d'Alsace en route pour les enfants » sise 35 rue des Alouettes à Souffelweyersheim, inscrite au Trophée Roses des Sables qui aura lieu du 11 au 22 octobre 2017 au Maroc.
- L'aide sera versée sous réserve de produire un justificatif de participation de l'association « Les roses d'Alsace en route pour les enfants » par l'organisateur.

Adopté à l'unanimité

28/2017 - DEMANDE DE SUBVENTION : RAID AMAZONES 2017

Le Conseil Municipal,

DECIDE

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 200.- euros à l'équipe « Les Pipelettes de l'Extrême » Joëlle SCHMITT sise 3 rue Nobel à Souffelweyersheim, inscrite au Raid Amazones qui aura lieu du 1^{er} au 11 décembre 2017 au Cambodge.
- L'aide sera versée à la société ZBO sise 7 rue Jean-Jacques Rousseau ZAC des Radars
 91350 GRIGNY, organisatrice du Raid Amazones, sous réserve qu'elle produise un justificatif de participation de l'équipe « Les Pipelettes de l'Extrême ».

29/2017 - ALIENATION DU LOCAL DE LA HALTE-GARDERIE

Le Conseil Municipal,

- APPROUVE la vente du local de l'ancienne Halte-Garderie situé au rez-de-chaussée du 11, rue des Sept-Arpents à Souffelweyersheim sur la parcelle cadastrée section 9 n° 489 à la SCI ALKA pour un montant de 160 000.- € hors taxes et frais ;
- > AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir,
- ➤ ABROGE la délibération n° 09/2017 du 27 février 2017.

Adopté à l'unanimité

30/2017 – EMS – AVIS SUR LA SUPPRESSION D'UN TRONÇON DE L'ALIGNEMENT DE LA RUE DES TUILERIES ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE VOIRIE D'UNE SURLARGEUR DE LADITE VOIE

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de délibération de l'Eurométropole concernant la suppression d'un tronçon de l'alignement de la rue des Tuileries et déclassement du domaine public de voirie d'une surlargeur de ladite voie sise à Souffelweyersheim et ses annexes.

Adopté à l'unanimité

31/2017 - EMS - AVIS SUR LA VENTE DE L'IMMEUBLE SIS 5 RUE MOZART

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de délibération de l'Eurométropole concernant la vente de l'immeuble sis 5 rue Mozart à Souffelweyersheim et ses annexes.

Adopté à l'unanimité

32/2017 - PREFECTURE - AVIS SUR PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION (PPRI)

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de l'Eurométropole de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité

33/2017 - AFFAIRES DU PERSONNEL - OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES : RAPPORT ANNUEL 2016

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2016 portant sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés annexé.

34/2017 – AFFAIRES DU PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal décide de la création d'un emploi à temps complet d'agent de maîtrise et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Adopté à l'unanimité

35/2017 - EMS: AVIS CONCERNANT LE PROGRAMME 2017 DES PROJETS SUR L'ESPACE PUBLIC

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de délibération de l'Eurométropole concernant l'ajustement du programme 2017 des projets sur l'espace public (voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement).